

Grands Turdidés chassables (Grives et Merle noir)

☞ Tableau de synthèse

Tableaux de chasse	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none">● Enquête tableaux de chasse effectuée auprès des détenteurs de droit de chasse.● Enquête nationale tableaux de chasse à tir.	<ul style="list-style-type: none">● Suivi des effectifs nicheurs par le réseau ACT de l'ONCFS/FNC en partenariat avec les FDC.● Travaux réalisés l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) sur le suivi de la migration.● Etudes des réserves énergétiques par la méthode M. BOOS.● Fermeture temporaire en cas de conditions climatiques exceptionnelles.● Gestion des oiseaux trouvés bagués.	<ul style="list-style-type: none">● Observateurs de terrain.● Protocole vague de froid.

☞ Historique et présentation

Quatre espèces de grives sont présentes et chassables sur le territoire ardéchois : la grive draine, la litorne, la musicienne, et la plus petite, la mauvis. Le Merle noir est également très présent sur la totalité du territoire. Longtemps chassés à l'affût ou posés sur un alisier ou un genévrier, ces oiseaux sont toujours très recherchés. La réduction du coût des munitions et l'évolution de la société ont modifié les méthodes de prélèvement, ces oiseaux se chassent désormais le soir et le matin à la passée.

☞ Prélèvements

L'enquête tableau de chasse réalisée auprès des détenteurs de droit de chasse ne permet pas la récolte de données concernant les Grives, néanmoins l'enquête nationale des tableaux de chasse à tir a permis de recenser un prélèvement de près de 45 800 Grives et Merles en 98/99. Ces résultats paraissent conséquents, mais la même enquête réalisée en 83/84 avait permis d'estimer le tableau de chasse ardéchois à 160 000 turdidés, soit 120 000 individus en moins entre ces deux périodes, ce qui représente une chute de 71 %.

Sur le plan national la tendance est identique avec une estimation de 13 182 000 individus (grives et merles) prélevés en 83/84 contre seulement 5 522 780 en 98/99.

Plusieurs hypothèses sont avancées par l'ONCFS pour expliquer cette différence :

- la chute du nombre de chasseurs - la modification des escales et des voies migratoires – l'évolution des conditions climatiques – l'évolution des habitats - l'influence de la chasse sur les paramètres démographiques des populations européennes. Cependant, rien ne permet de les confirmer scientifiquement.

Il est à noter que la période de chasse aux turdidés a diminué depuis plusieurs années de trois à quatre semaines à une époque où ces oiseaux sont généralement en quantité très importante sur le département.

☞ Evolution

Les résultats obtenus entre 1991 et 2000 par les travaux de l'IMPCF ont confirmé la stabilité des effectifs pour la musicienne, la draine et le Merle noir. De fortes fluctuations apparaissent d'un hiver à l'autre pour la mauvis et la litorne.

En Janvier 2000, le réseau ONCFS/FNC a mis en place un suivi de l'abondance pour les Alaudidés, les Turtidés et les Colombidés, ces données trop récentes ne permettent pas de traduire une tendance particulière.

L'aire de répartition de ces oiseaux est immense, la Russie reste le principal site de nidification et la France celui de l'hivernage. Certaines Grives nichent de façon très régulière sous nos latitudes, parfois en très faibles effectifs comme la Grive litorne, seule la Grive mauvis ne niche pas en France.

L'évolution en France des populations nicheuses Alaudidé/Turdidé/Colombidé est suivie depuis 1994 par le réseau ONCFS/FNC et il a été observé diverses tendances, une chute de l'abondance des effectifs nicheurs de la draine, une stabilisation voire une augmentation de la grive musicienne, et une stabilité pour le Merle noir.

La FDC de l'Ardèche a participé à ce suivi jusqu'en 2001.

☞ Répartition

En hivernage et périodes migratoires, ces turdidés peuvent être observés sur tout le département.

En période de nidification, les grives draines, musiciennes et les merles noirs sont les plus présents sur l'Ardèche. La grive litorne ne niche que sur les zones de montagne et en faibles effectifs, aucune nidification pour la Grive mauvis en Ardèche.

☞ Actions en faveur de l'espèce

✓ Les actions réglementaires

Ouverture et fermeture de la chasse fixées par arrêté ministériel annuel. Le tir de ces espèces s'échelonne de septembre à fin janvier voire février. En période de vague de froid, possibilité d'interruption de la chasse par arrêté préfectoral bien que personne ne puisse affirmer que ces oiseaux souffrent de ces conditions climatiques.

Pour répondre à ce défaut de connaissance, une étude scientifique sur les réserves énergétiques est mise en place par BOOS. M. avec la collaboration active des chasseurs et de la FDC.

Dans le Sud de la France l'IMPCF suit les effectifs migrateurs et hivernants par l'installation de stations d'écoutes nocturnes, complétée par la mise en place d'IPA et d'IKA (Indice Ponctuel d'Abondance et Indice Kilométrique d'Abondance).

✓ ***Les actions techniques***

La FDC récolte les bagues des oiseaux prélevés et organise la circulation des informations.
Les chasseurs réalisent des points d'eau et régulent les prédateurs.

☞ **Les dégâts occasionnés par l'espèce**

Les grives et le merle noir ne causent aucune nuisance aux activités humaines.

☞ **Les facteurs agissant sur le devenir de l'espèce**

Les facteurs défavorables	Les facteurs favorables
<ul style="list-style-type: none">- L'intensification agricole sur les zones de plaines.- L'utilisation de produits phytosanitaires.- La destruction du bocage.	<ul style="list-style-type: none">- L'enherbement des vignes et des vergers.- La limitation de certains produits phytosanitaires.- Les mesures de gestion et de suivi mises en place par les chasseurs.- Les mesures agri environnementales, surtout la conservation du milieu bocager.- L'augmentation des surfaces forestières.